

# MULTICULTURALISME ET INTERCULTURALISME À L'ÉPREUVE DU RAPPORT AUX MINORITÉS ETHNO-RELIGIEUSES

Titulaire de la Chaire religion, culture et société, à la Faculté de théologie et de science des religions, **Solange Lefebvre** a fondé en 2000 le Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal, et l'a dirigé jusqu'en 2008. Membre du comité des experts de la commission Bouchard-Taylor, elle travaille sur les courants socioreligieux contemporains et la religion dans la sphère publique. Parmi ses publications: *Cultures et spiritualités des jeunes* 2008, les livres collectifs *La religion sur la scène mondiale* 2011, *Éducation et transmission du patrimoine religieux du Québec* 2009, *La religion dans la sphère publique* 2005, *Sociologie et Sociétés Religion et politique dans les sociétés contemporaines* 2006. Elle fut la première femme francophone en sciences religieuses admise dans la Société Royale du Canada en 2011.

## RÉSUMÉ

Les concepts de multiculturalisme et d'interculturalisme renvoient à des récits collectifs portant sur le type d'intégration attendu des minorités. Cet article analyse leur usage dans les documents de la Commission Bouchard-Taylor, et compare le Québec à quelques pays d'Europe où l'on trouve des discours similaires sur le rapport entre majorité nationale et minorités ethno-religieuses, celles-ci constituant le noyau résistant qui irrite certaines franges des majorités. Même au Canada on paraît réviser l'approche multiculturelle en affirmant davantage la neutralité de l'espace commun, moins favorable à certaines expressions des libertés religieuses. Le texte attire aussi l'attention sur le fait que le débat québécois ignore le plus souvent le concept similaire d'interculturalité, en usage dans la francophonie.

En ce qui trait à la religion dans la sphère publique, il m'a toujours paru impératif d'insister sur les faits. La proposition de grands modèles tels que celui de la laïcité pour définir les rapports entre religion, politique et société me paraît très approximative, voire trompeuse. Le meilleur exemple étant la France, dont l'écart entre l'affirmation publique laïque et les relations multiples avec les religions tenant du compromis, est bien connu des observateurs attentifs. Il importe pourtant de reconnaître que ces débats sur la religion dans la sphère publique, le multiculturalisme, l'interculturalisme et la laïcité renvoient surtout à des grands récits collectifs qu'on raconte. Or, le propre d'un récit est de ne pas s'appuyer uniquement sur des faits, mais sur leur saisi par l'imaginaire collectif.

Ce qui suit rappelle l'importance de cet aspect chez les deux co-présidents de la Commission Bouchard-Taylor. Puis il est question de la spécificité québécoise, de ses débats somme toute assez communs avec plusieurs pays européens notamment sur l'identité nationale et la diversité,

alors qu'on entend parler ici et là d'une «révision» du multiculturalisme. Ces révisions renvoient à une critique de certaines minorités ethno-religieuses, y compris au Canada. On conclut par une brève réflexion sur les deux termes discutés.

## 1. POLITISATION DU DÉBAT

Bouchard et Taylor ont en commun de tenir compte des imaginaires sociaux dans leurs œuvres (Lefebvre 2010a). Bouchard commente longuement la question des mythes collectifs que les intellectuels se doivent de formuler (Andrès and Bouchard 2007; Bouchard 2003), Taylor développe notamment le concept d'imagination collective (Taylor 2004). Il est révélateur que Bouchard ait inclus dans les mythes lui paraissant pertinents et «projecteurs» pour le Québec celui de laïcité et d'interculturalisme, avant que la Commission ne se tienne, au moins dans son livre de 2007 portant sur les voies de la sortie d'une «crise culturelle». Souverainiste, il

poursuit le projet de définir le projet d'un Québec qui se démarque du reste du Canada. Le projet égalitaire de la laïcité ouverte peut nourrir un nationalisme pluriethnique fondé surtout sur la langue et des valeurs communes générales. L'interculturalisme assure la reconnaissance du noyau ethnique majoritaire d'origine canadienne-française. On sait que ces deux concepts trouveront une place de choix dans le rapport final de la commission, qui souhaite pour définir la laïcité un « Livre blanc », et pour l'interculturalisme un texte de loi ou un énoncé politique (Bouchard and Taylor 2008). Le concept de mythe n'a pas été retenu, et on peut douter que Charles Taylor ait totalement endossé l'élaboration de textes officiels. Dans une entrevue accordée à l'Émission *Second Regard* sur la laïcité (17 janvier 2011)<sup>1</sup>, il s'est dit réticent à l'égard des grandes définitions (une charte de la laïcité par exemple), estimant que la laïcité ouverte devrait se négocier avec les outils juridiques existants, et au cas par cas.

De son côté, le Gouvernement libéral n'est guère enclin à faire suite à ces deux propositions particulières qui renforceraient trop le statut particulier du Québec. Il poursuit néanmoins depuis plusieurs années le projet juridique d'une neutralité plus grande de l'État. Notons ici que le concept officiel retenu n'est pas celui de laïcité mais celui de neutralité. Un récent jugement de la Cour suprême sur le nouveau programme d'éthique et de culture religieuse à l'école publique a réaffirmé ce principe de manière très claire (Cour suprême du Canada S.L. c. Commission scolaire des Chênes)<sup>2</sup>. Bref, bien que ce soit trop banal de le rappeler, et pour conclure cette section, la question de la définition officielle de ces termes est hautement politique. Si un parti souverainiste reprenait le pouvoir, il y a fort à parier que la proposition des grands textes trouverait preneurs, dans le but de mieux marquer l'espace symbolique spécifique du Québec.

Mais qu'en est-il de cette spécificité québécoise, et de ses politiques d'intégration ?

## 2. LE QUÉBEC, SPÉCIFIQUE MAIS COMPARABLE

Quel que soit la perspective politique adoptée, il est difficile voire même impossible de ne pas tenir compte d'une sensibilité particulière chez les Québécois. Le Québec est souvent traité très différemment dans les grandes enquêtes internationales, à l'instar des zones francophones de la Suisse et de la Belgique. La différence se fonde d'abord sur l'impact culturel et historique des grands pays coloniaux que furent la France et la Grande-Bretagne. C'est un fait linguistique, c'est aussi un fait culturel et religieux, alors que les grandes coordonnées dites latine et catholique, et anglo-saxonne et protestante, s'avèrent toujours pertinentes pour comprendre le poids historique et contemporain de ces deux grandes filières coloniales dans leurs ex-colonies (Champion 1993; Lefebvre 2008c).

Ce que ces zones francophones paraissent avoir en commun, c'est une appréhension à l'égard de la diversité culturelle et religieuse, à divers degrés, et une aspiration à l'unité culturelle, sans doute héritée de leur héritage catholique quasi-monopolistique. Cette appréhension et cette aspiration s'expriment récemment autour des accommodements raisonnables. Mais on trouve cela ailleurs, nous le verrons plus loin. Je dirais que la spécificité se trouve plutôt dans une manière collectiviste d'exprimer cette appréhension, en un 'Nous' fort qui se pose en communauté homogène et très cohésive, et qui se met à débattre de son modèle entier de société, lorsque l'irritation devient trop grande. Du côté anglo-saxon, où l'on trouve une histoire de pluralité des églises et des origines plus grande, une décentralisation, il y a aussi des frustrations, des désaccords, des controverses, mais une approche plus légale et plus individuelle des problèmes.

Mais il me paraît que le Québec constitue un laboratoire à ce titre qui le rapproche de l'Europe, voire même apparaît comme une illustration parmi d'autres de ce qu'est présentement cette tendance à la « révision du multiculturalisme » que l'on sent poindre dans plusieurs pays d'Europe et ailleurs au Canada. Je ne discute pas ici de ce qu'est et n'est pas le multiculturalisme, aussi objet de récits multiples, mais des discours le remettant en question.

## 3. LES RÉVISIONS DU MULTICULTURALISME ET LE NOUVEAU TYPE D'INTÉGRATION ATTENDU DU MIGRANT

Par-delà les zones francophones on trouve des dynamiques comparables dans plusieurs pays incluant une majorité nationale importante, surtout depuis les années 1990. Le Canada se voit interpellé par les échos de débats européens sur une « révision du multiculturalisme », qui n'est passans rapport avec un certain « interculturalisme » débattu au Québec, désigné ailleurs par « interculturalité »<sup>3</sup>. On entend l'écho de ces débats notamment au Royaume Uni, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Un cas intéressant de ce qui est appelé « révision du multiculturalisme » se trouve aux Pays-Bas, bien cerné à travers les controverses ayant suivi l'assassinat du politicien populiste Pim Fortuyn (très critique de l'immigration) puis de l'artiste Theo Van Gogh, figure provocatrice et notoirement critique de l'islam, assassiné par un jeune musulman radical. Les termes du débat montrent bien que la préoccupation clé pour l'intégration et l'existence d'un noyau identitaire national (fut-il plus ou moins imaginaire) rapproche le Québec de l'Europe, surtout dans la foulée des tensions avec l'immigration musulmane. La question clé des débats est le type d'intégration recherché, et un auteur comme le politicologue Theo de Wit profile cinq réponses possibles, interreliées, à ce que devrait être une intégration réussie du migrant, dont les deux dernières deviendraient

plus populaires ces dernières années (Wit 2005). Je les reformule ainsi :

- 1) la première réponse se trouve dans la tolérance, la fascination pour la différence, et la réciprocité du mouvement (entre les Néerlandais et les migrants), dans la célébration d'une société multiculturelle;
- 2) la deuxième poursuit l'idéal du respect fondamental par tous et pour tous des droits de la personne, vers un nous cosmopolite;
- 3) la troisième prône et salue une intégration par le succès économique;
- 4) la quatrième propose une assimilation des migrants à la modernité, alors qu'ils devraient devenir de véritables citoyens occidentaux éclairés selon l'idéal rationaliste des Lumières, surtout sur le plan religieux;
- 5) enfin la cinquième va plus loin en insistant sur l'intégration à la culture du pays (histoire nationale, coutumes, sensibilités, etc.).

Dans les réponses quatre et cinq à l'intégration, on voit respectivement l'émergence du Nous comme collectivité éclairée issue des Lumières (pour une part émancipée des tutelles religieuses), et comme culture nationale et héritage historique. Dans les faits, il s'agit d'un mélange de nationalisme culturel et de vision citoyenne. Cette manière de poser le problème est intéressante, et on peut certainement y reconnaître d'autres débats, y compris le débat québécois.

Or, l'un des traits caractéristiques des deux dernières réponses est qu'elles se formulent sous forme de récit collectif correspondant seulement en partie à des faits. On peut arguer par exemple que la modernité n'a pas produit uniquement du «citoyen» mais aussi du symbolique, du religieux. On peut arguer que l'histoire nationale est toujours en partie imaginée, et que la diversité marque le développement des peuples. Les réflexions postcoloniales travaillent précisément ces récits nationaux en espérant arracher leur masque d'homogénéité, pour en dévoiler la diversité fondamentale. Pourtant, les récits renvoyant à des collectivités à la fois éclairées et cohésives culturellement, ont la vie dure, et se voient réactivés présentement en réaction contre certaines minorités ethno-religieuses qui leur résistent.

#### 4. UN DIFFICILE RAPPORT À CERTAINS GROUPES ETHNO-RELIGIEUX

Il paraît clair que les réponses quatre et cinq visent les groupes ethno-religieux plus traditionnels, dont Habermas parlait dans sa réflexion sur un post-sécularisme en que groupe habitant des «mondes vécus» qui échappent pour une part aux Lumières (Habermas 2008). En effet, si la religion dans les débats sur le multiculturalisme et

l'interculturalisme était assez marginale ou implicite, elle paraît symboliser à présent le noyau résistant du migrant. Dit autrement, le religieux orthodoxe se trouve perçu comme celui qui «refuserait» de s'intégrer (Lefebvre 2008d), n'étant perçu ni comme citoyen éclairé ni participant d'une histoire et d'une culture nationales. Et je reviens à l'exemple québécois. Il est remarquable que depuis 2001, dans le débat sur les accommodements raisonnables au Québec, les juifs orthodoxes aient été des cibles de critiques aussi importantes que les musulmans et les sikhs, même s'ils habitent le Québec depuis plusieurs décennies. Un clivage survient entre un agnosticisme mou, une appartenance et une identité religieuse flexibles ou facultatives (qui caractérisent la modernité religieuse), et un engagement plus entier, désigné comme «orthodoxe» par les cours et les tribunaux, surtout quand celui-ci prend d'autres formes que la chrétienne. Celui-ci caractérise pourtant tout autant cette modernité religieuse dite «paradoxe» (Lefebvre 2009b). En effet, l'autonomie du sujet peut tout aussi bien s'exprimer à travers une itinérance spirituelle floue qu'à travers une affirmation forte de la conviction.

Mais l'orthodoxie heurte le sens commun, et parfois plus généralement la religion. Par enchaînement, plusieurs groupes religieux minoritaires et majoritaires font l'objet de fortes réserves, voire même d'anxiété. Si les tensions internationales avec les fanatiques islamiques ont déclenché ces nouvelles craintes de la diversité (après septembre 2001), il n'en demeure pas moins que toutes les orthodoxies religieuses se trouvent soupçonnées : les églises s'opposant à l'avortement et à l'égalité statutaire des femmes, les juifs orthodoxes, les convertis à des groupes religieux minoritaires comme les adventistes, les mormons, les évangéliques, les témoins de Jéhovah, les huttérites (Alberta), les sikhs, les musulmans et ainsi de suite.

Ces exemples dépassent le simple cas québécois, ce qui pourrait démontrer qu'une nouvelle affirmation d'une «culture canadienne» marque présentement plusieurs provinces. Il a été fait mention du jugement de la Cour suprême du Canada évoquant la neutralité de l'État en matière d'enseignement public. Mais un autre cas, celui des Huttérites en Alberta, fut tranché sans donner raison à ceux-ci (Cour suprême du Canada Alberta c. Hutterian Brethren of Wilson Colony and 2009 CSC 37). Contrairement aux jugements précédents favorables aux minorités, celui-là a endossé le point de vue de la province contre une croyance fondamentale du groupe, pour des raisons législatives de sécurité. Trois juges furent dissidents. Dans l'explication du jugement en faveur de la province, on écrit : «Pour évaluer la gravité d'une restriction dans un cas particulier, il faut l'envisager dans la perspective de la personne qui invoque sa liberté de religion ou de conscience. Cette perspective doit toutefois être adoptée dans le contexte d'une société

multiculturelle où se côtoient une multitude de religions et dans laquelle l'accomplissement par l'État de son devoir de légiférer pour le bien commun heurte inévitablement les croyances individuelles» (Cour suprême du Canada Alberta c. Hutterian Brethren of Wilson Colony and 2009 CSC 37).

Dans cette phrase se trouve suggéré que le bien commun l'emporte sur les particularités religieuses. Sans entrer dans les détails de la décision, elle paraît pourtant effectivement, ainsi que l'argumentent les juges dissidents, contrevenir à la liberté de religion de la petite communauté des huttérites. Bref, la Cour suprême paraît affirmer récemment davantage quelque chose comme un intérêt collectif canadien supérieur.

## 5. INTERCULTURALISME, UN NÉOLOGISME ?

Le rapport sur l'interculturalisme commandé par la commission Bouchard-Taylor analyse l'émergence du concept (Rocher et al. 2007). Toujours absent des documents officiels, il émerge néanmoins depuis quelques années dans le monde académique. Curieusement, on ne fait pas mention dans ce rapport du terme consacré dans la francophonie, soit celui d'«interculturalité». L'interculturalisme «à la Québécoise» pourrait-on dire est le fruit de réflexions successives sur divers concepts permettant de définir les rapports entre la majorité d'origine française et les minorités, autour d'une culture commune par exemple. La fin des années 1990 verrait une affirmation plus sociale et légale que culturelle d'une politique de citoyenneté et de ces rapports.

Mais une constante demeure, comme trame de fond de ces tentatives de définitions, soit le statut de la langue française, et cette insistance se trouve plus ou moins reliée à la culture, terme évidemment plus large. Pour désigner cette culture, plusieurs termes seront employés : culture de la majorité française, culture de tradition française, histoire et culture québécoise, et ainsi de suite. L'inter-culturalisme surgit comme concept évoquant le rapport entre les minorités et cette majorité.

Selon le rapport Bouchard-Taylor, le multiculturalisme canadien se trouverait davantage préoccupé par la cohésion sociale que par la préservation d'une «tradition culturelle fondatrice», comme c'est le cas au Québec. Pour le reste, plusieurs aspects proposés recourent le modèle multiculturaliste.

## CONCLUSION

Bref, les frontières entre l'interculturalisme (interculturalité) et le multiculturalisme s'effacent il est vrai, ou du moins se déplacent. Si le Québec se démarque au Canada par ses affirmations collectivistes fortes fondées sur un noyau ethnique d'origine commune, il n'en demeure pas moins que, au Canada comme ailleurs, la confrontation à des minorités ethno-religieuses entendant perpétuer leurs pratiques, leurs croyances et leur vision du monde provoque la fin d'une célébration de la diversité, du moins au sein de certaines franges de la population. Entre cette célébration et la volonté d'assimilation citoyenne et/ou culturelle, des tensions complexes surviennent. On assiste indéniablement à une limitation plus forte de la liberté religieuse, pour calmer les anxiétés de majorités qui, à tort ou à raison, se sentent fragilisées (Beaman 2012). Il s'agit me semble-t-il d'un recul des politiques de reconnaissance et d'accommodement. On peut regretter que la religion soit devenue l'objet d'une telle anxiété chez plusieurs, sans trop de considération pour ses apports à la vie collective et civique. Cette anxiété nourrit efficacement le récit moderne de la critique des religions, récit moderne parmi d'autres possibles.

## NOTES

<sup>1</sup> Voir le site des archives de Radio-Canada (Laïcité. L'impatience des commissaires Bouchard et Taylor), ou sur le site de ma chaire de recherche : <http://www.crcs.umontreal.ca/medias/video.html>.

<sup>2</sup> «La dissolution progressive des liens entre l'Église et l'État au Canada s'inscrit dans un large mouvement de laïcisation des institutions publiques dans les pays occidentaux (M. H. Ogilvie, *Religious Institutions and the Law in Canada* (3<sup>e</sup> éd. 2010) : 26-30; voir également *Congrégation des témoins de Jéhovah de St-Jérôme-Lafontaine c. Lafontaine (Village)*, 2004 CSC 48, [2004] 2 R.C.S. 650, par. 67-68, le juge LeBel). En effet, la neutralité religieuse est maintenant perçue par de nombreux États occidentaux comme une façon légitime d'aménager un espace de liberté dans lequel les citoyens de diverses croyances peuvent exercer leurs droits individuels (voir J. Woehrling, «La place de la religion dans les écoles publiques du Québec» (2007) : 41 *R.J.T.* 651; D. Grimm, «Conflicts Between General Laws and Religious Norms» (2009) : 30 *Cardozo L. Rev.* 2369) (Paragraphe 10).»

<sup>3</sup> Le concept d'interculturalité est utilisé dans les grands organismes internationaux. Voir par exemple un récent rapport belge sur la gestion de la diversité, *Les Assises de l'interculturalité* (Foblets and Kulakowski 2010). On y écrit préférer ce concept à celui de «multiculturalité» : 10. Voir aussi le site web de la Chaire de l'UNESCO Interculturalité, créée en 2003 (<http://interculturalite.referga/>).

## REFERENCES

- Andrès, Bernard, and Gérard Bouchard. 2007. *Mythes et sociétés des Amériques*. Montréal : Québec Amérique.
- Beaman, Lori, ed. 2012 (In Press). *Reasonable Accommodation: Managing Religious Diversity*. Vancouver: British Columbia University Press.
- Bouchard, Gérard. 2003. *Raison et contradiction : le mythe au secours de la pensée*. Québec : Éditions Nota bene.
- Bouchard, Gérard, and Charles Taylor. *Fonder l'avenir le temps de la conciliation : rapport* [Disponible en format PDF]. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles 2008. Available from <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf>.
- Champion, Françoise. 1993. Les rapports église-État dans les pays européens de tradition protestante et de tradition catholique : essai d'analyse. *Social Compass* 40(4): 589-609.
- Cour suprême du Canada Alberta c. Hutterian Brethren of Wilson Colony, and [2009] 2 R.C.S. 567 2009 CSC 37.
- Cour suprême du Canada S.L. c. Commission scolaire des Chênes, 2012 CSC 7.
- Foblets, Marie-Claire, and Christine Kulakowski. 2010. Les Assises de l'Interculturalité 2010. Bruxelles : Ministère de l'Emploi et de l'Égalité des Chances.
- Habermas, Jürgen. 2008. *Entre naturalisme et religion : les défis de la démocratie, NRF essais*. Paris : Gallimard.
- Kymlicka, Will. 2003. *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme*. Montréal : Boréal.
- Lefebvre, Solange. 2008c. Between Law and Public Opinion. In *Diversity and Religion in Canada*, edited by L. Beaman and P. Beyer. Leiden/Boston: Brill.
- Lefebvre, Solange. 2008d. Les dimensions socioreligieuses des débats sur les accommodements raisonnables. In *L'accommodement raisonnable et la diversité religieuse à l'école publique. Normes et pratiques*, edited by M. McAndrew, M. Milot, J.-S. Imbeault and P. Eid. Montréal : Fides.
- Lefebvre, Solange. 2009b. La liberté religieuse modelée par les effets paradoxaux de la modernité. In *Le droit, la religion et le « raisonnable ». Le fait religieux entre monisme étatique et pluralisme juridique*, edited by J.-F. Gaudreault-Desbiens. Montréal : Éditions Thémis.
- Lefebvre, Solange. 2010a. Commission Bouchard-Taylor. Genèse d'une réflexion sur la laïcité. In *Les enjeux du pluralisme; l'actualité du modèle québécois*, edited by J.-F. Plamondon and A. d. Vaucher. Bologna : Centro interuniversitario di studi Québecchesi. Edizioni Pendragon.
- Rocher, François, Micheline Labelle, Ann-Marie Field, and Jean-Claude Icart. 2007. Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme. edited by R. p. à l. C. d. c. s. l. p. d'accommodement. Université d'Ottawa.
- Taylor, Charles. 2004. *Modern social imaginaries, Public planet books*. Durham: Duke University Press.
- Wit, Theo W. A. de. 2005. The necessary Disillusionment: The Netherlands after the Murder of Theo van Gogh. *Concilium* (5): 13-22.